

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 28 JANVIER 2025**

Le mardi 28 janvier 2025, à 19h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le 21 janvier 2025, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, Mme FERNANDES, M. GUERRE, Mme JACQUEMONT, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme MAMAN, M. PECHENARD, Mme ROUAH, Mme TAIEB, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

M. DASSIE à 19H10
Mme PEREZ à 19H18

Sont partis en cours de séance :

M. LOGEREAU à 21H06

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme BOUGERET donne pouvoir à M. BOULARD
M. DUMESNIL donne pouvoir à Mme PEREZ
M. HATTE donne pouvoir à Mme BESSIS
Mme HAZARABEDIAN donne pouvoir à Mme ROUAH
Mme KOBON-MONNET donne pouvoir à Mme JACQUEMONT
M. PERIFAN donne pouvoir à Madame FERNANDES
Mme SERFATI donne pouvoir à Mme DE LA MORANDIERE
Mme TOURY donne pouvoir à M. LEDRAN

Excusés :

M. BOHBOT ...
Mme CONTENT
M. GOSSAIN,
Mme LUBIN-NOËL
M. MALLO,

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint (21 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172025001)

II. Désignation du secrétaire de séance (172025002)

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2021 (172025003)

IV. Examen pour avis des projets, communications et vœux suivants

2025 DDCT 39 Communication sur l'acte 2 du déploiement du Pacte parisien de la proximité

2025 DLH 44 Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLU

2025 DDCT 2 Subventions (245 073 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

2025 DDCT 5 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (481 350 euros pour 29 associations et la réalisation de 65 actions)

2025 DDCT 12 Appel à projets Politique de la Ville -Subventions (42 000 euros) à 18 associations pour le financement de 23 projets dans les quartiers populaires du 17ème arrondissement (1ère enveloppe)

2025 DDCT 16 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 59 434 euros pour 7 projets associatifs)

2025 SG 4 avenants de clôture à 9 conventions d'objectifs avec la SOLIDEO et convention tripartite avec les exploitants des deux arénas parisiennes

2025 DLH 22 Modification de garanties d'emprunts finançant des programmes de logement social réalisés par 3F Résidences

2025 DLH 23 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP

2025 DLH 28 Octroi de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par SEQENS

2025 DLH 31 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

2025 DSOL 13 Subvention de fonctionnement (228 968 €) à 9 Bagageries Parisiennes au titre de 2025

2025 DSOL 4 Aide alimentaire - février 2025

2025 DSOL 5 Signatures de convention. Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC.

2025 DSOL 8 Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5 032 121 euros)

2025 DSOL 9 Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens et subventions (979 350 €)

2025 DFA 2 Concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire

2025 DVD 22 Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement

2025 DASCO 1 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros).

2025 DVD 5 Parcs de Stationnement Porte de Saint Ouen (17e), Porte de Clignancourt, Firmin Gémier et Damrémont (18e). Avenant n°1 de prolongation de concession du parc de Stationnement Porte de Clignancourt

2025 DVD 17 Rénovation du parc de Stationnement Porte de Champerret (17e), la modernisation du parc de Stationnement Jouffroy d'Abbans (17e) et l'exploitation de l'ensemble - Convention de DSP avec la SAEMES

2025 DAC 281 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Sainte-Beuve au 45 rue Ampère dans le 17ème

2025 DAC 283 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Emmanuel Levinas au 25 rue Lemer cier dans le 17ème

2025 DU 35 Dénomination allée Rosemonde Gérard (17e).

2025 DU 36 Dénomination parvis Robert Badinter (17e).

V. Vœux

V172025007 Vœu relatif à la modification du règlement municipal concernant les changements d'usage pour les professions médicales - Rattaché à la 2025 DLH 44

V172025004 Vœu relatif au plan de circulation des quartiers Martin Luther-King, Batignolles, Épinettes-Bessières et La Fourche-Guy-Môquet

V172025006 Vœu relatif à la dénomination d'une voie du 17e arrondissement en hommage au Général Maurice César Joseph Pellé (1863-1924), officier-diplomate

V172025005 Vœu relatif à la dénomination des allées du Parc Martin Luther King dans le 17e arrondissement

V172025009 Vœu relatif à la saleté des rues du 17e arrondissement et les moyens mobilisés par la Ville de Paris pour y remédier

V172025010 Vœu relatif à l'avenir du projet de regroupement hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord

V172025003 Vœu relatif au rayonnement du Parc Martin Luther King et à l'hommage à rendre à ce héros des droits humains

V172025001 Vœu relatif à la mise en location de logements sociaux sur les plateformes locatives

V172025002 Vœu relatif au réseau de bus parisien

ASSOULINE Aurélie

BERTHAULT Jean-Didier

BESSIS Aline

BOHBOT Jack-Yves

BOUGERET Alix

BOULARD Geoffroy

CHARPENTIER Hugues

CONTENT Marie

DASSIE Fabrice

DE LA MORANDIÈRE Athénaïs

DE LIVONNIÈRE Scévole

DUMAS Catherine

DUMESNIL Jean-Luc

FERNANDES Lourdes

GOSSAIN Bassam

GUERRE Philippe

HATTE Paul

HAZARABEDIAN Sonia Lolita

JACQUEMONT Hélène

KOBON-MONNET Georgina

KUSTER Brigitte

LAVAUD Bertrand

LEDRAN Christophe

LOGEREAU Pierre-François

LUBIN-NOEL Carline

MALLO Benjamin

MAMAN Mariam

PECHENARD Frédéric

PEREZ Karina

PERIFAN Atanase

ROUAH Géraldine

SERFATI Jamila

TAÏEB Karen

TERRIOUX Michel

TOURY Agnès

ZIADY Karim

DELIBERATION N° 17-25-001

OBJET : 172025001 Adoption de la procédure d'urgence

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 21 janvier 2025 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 28 janvier 2025;

Vu l'ordre du jour initial publié le 21 janvier 2025 et l'ordre du jour complémentaire publié le 24 janvier 2025.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de plusieurs projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement (2025 DLH 22; 2025 DLH 28; 2025 DLH 31 ; 2025 DSOL 4 ; 2025 DSOL 13 ; 2025 DSOL 5 ; 2025 DSOL 8 ; 2025 DSOL 9 ; 2025 DASCO 1 ; 2025 DFA 2) ;;

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du 23 janvier 2025 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17ème arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-002

OBJET : 172025002 Désignation du secrétaire de séance

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 janvier 2025 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Karim ZIADY Conseiller de Paris, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-003

OBJET : 172025003 Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;
Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 21 janvier 2025 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-004

OBJET 2025 DLH 44 Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLUb

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment la section 2 du chapitre 1er du titre III du livre VI ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale ;

Vu le Plan local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris ;

Vu les délibérations 2008 DLH 201 approuvant le règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations en application des articles L 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation et 2009 DLH 053 décidant l'entrée en vigueur au 1er avril 2009 de ce règlement municipal ;

Vu les délibérations 2011 DLH 24, 2014 DLH 1120, 2015 DLH 165, 2016 DLH 59, 2017 DLH 128, 2017 DLH 362, 2018 DLH 154 et 2021 DLH 459 portant modification dudit règlement municipal ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire propose d'autoriser la modification du règlement municipal du changement d'usage des locaux d'habitation, ainsi que certaines de ses annexes ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 44

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-005

OBJET V172025007 Vœu relatif à la modification du règlement municipal concernant les changements d'usage pour les professions médicales - Rattaché à la 2025 DLH 44

Le conseil d'arrondissement ;

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Marie Content et les élus de la majorité du 17e arrondissement

Considérant que l'exercice de professions médicales est un service d'intérêt général essentiel à la population parisienne ;

Considérant que le règlement municipal relatif aux changements d'usage (2018, consolidé) impose des contraintes disproportionnées aux professionnels de santé souhaitant utiliser des locaux à usage d'habitation pour leur activité médicale ;

Considérant qu'actuellement, un médecin souhaitant exercer dans un local médical, même s'il a déjà été soumis à un changement d'usage personnel, doit soit déclarer ce local comme résidence principale, soit compenser en créant un logement équivalent à une autre adresse ;

Considérant qu'un médecin qui souhaite utiliser un local précédemment employé par un autre médecin ne supprime aucunement un logement du marché, mais permet de maintenir une activité médicale essentielle pour les habitants ;

Considérant que cette contrainte freine l'installation de médecins et d'autres professionnels de santé, aggravant la pénurie médicale dans certains arrondissements ;

Considérant que cette réglementation est incompatible avec les objectifs de santé publique et le droit d'accès équitable aux soins pour les Parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172025007

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-006

OBJET : 2025 DDCT 2 Subventions (245 073 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen plus, au Fonds de Cohésion, au Fonds pour une Transition Juste et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds Asile, Migration et Intégration, au Fonds pour la Sécurité Intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds Asile, migration et intégration ;

Vu le décret no 2022- 713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021- 2027 ;

Vu le décret no 2022- 796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le Fonds Asile, Migration, Intégration » (FAMI), le Fonds pour la Sécurité Intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021- 2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511- 1 et suivants ;

Vu l'appel à projets AAP n°01- 2022- FAMI du Fonds Asile, Migration, Intégration de la Direction Générale des Étrangers en France dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;

Vu l'accord du Service du Pilotage et des Systèmes d'Information (SPSI) de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 39 DAE DASES DASCO en date des 08, 09, 10, 11 et 12 juillet 2024 autorisa nt Madame la Maire de Paris à déposer une candidature pour le projet Réseau EIF- FEL 4 dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI) programmation 2021- 2027 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à 3 associations et la signature de 3 conventions pluriannuelles de partenariat avec les trois associations partenaires de la Ville de Paris pour le projet Réseau EIF- FEL 4 afin de les joindre à la candidature de l'appel à projets du Fonds « Asile Migration Intégration (FAMI) » programmation 2021- 2027 .

Sur le rapport présenté par Monsieur Hugues CHARPENTIER, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 2

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-007

OBJET : 2025 DDCT 5 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (481 350 euros pour 29 associations et la réalisation de 65 actions)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville;

Vu la délibération 2024 DDCT 65, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Hugues CHARPENTIER, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 5

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-008

OBJET : 2025 DDCT 12 Appel à projets Politique de la Ville -Subventions (42 000 euros) à 18 associations pour le financement de 23 projets dans les quartiers populaires du 17ème arrondissement (1ère enveloppe)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de six ans (2024 - 2030);

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65 votée le 10 juillet 202, autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024- 2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100 votée le 10 juillet 2024, approuvant la demande de Madame la Maire de Paris d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024- 2030 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Hugues CHARPENTIER, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 12

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-009

OBJET : 2025 DDCT 16 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 59 434 euros pour 7 projets associatifs)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14,

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de six ans (2024 – 2030),

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024,

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations,

Sur le rapport présenté par Monsieur Hugues CHARPENTIER, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 16 ;

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 25

DELIBERATION N° 17-25-010

OBJET : 2025 SG 4 avenants de clôture à 9 conventions d'objectifs avec la SOLIDEO et convention tripartite avec les exploitants des deux arénas parisiennes

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;
Vu la délibération n° 2018 SG 59 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 par laquelle a été approuvée la passation de la convention de financement avec la SOLIDEO ;

Vu la délibération n° 2019 SG 41 en date des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 par laquelle a été approuvée la convention d'objectifs relative à la réalisation de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (Paris 18).

Vu la délibération n°2019 SG 66 en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 par laquelle a été approuvée la passation de la convention d'objectifs relative à la rénovation du stade Coubertin (16 e) ;

Vu les délibérations n°2020 SG 3-1, 3-2, 3-3 et 3-4 en date des 6, 7 et 8 octobre 2020 par lesquelles a été approuvée la passation des conventions d'objectifs relatives aux sites d'entraînement ;

Vu la délibération n° 2020 SG 2 en date des 6, 7 et 8 octobre 2020 par laquelle a été approuvée la passation de la convention d'objectifs relative au réaménagement des espaces publics aux abords du Grand Palais (8e) ;

Vu la délibération n°2022 SG 7 en date des 8, 9 et 10 février 2022 par laquelle ont été approuvées la première actualisation de la maquette financière et la passation des avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs ;

Vu la délibération n°2022 SG 8 en date des 11,12 et 13 octobre 2022 par laquelle a été approuvée la passation de la convention d'objectifs relative à l'AccorAréna de Bercy (12 e) ;

Vu la délibération n°2023 SG 104 en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 pour laquelle ont été approuvées la seconde actualisation de la maquette financière et la passation de nouveaux avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs ainsi que la convention d'objectifs relative aux sites d'entraîne m e n t du centre sportif Jules Ladoumègue (19e) et de la plaine de jeux du Polygone (12e) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose de conclure d'une part avec la SOLIDEO et PARIS 2024 des avenants de clôture aux conventions d'objectifs relatives à l'Aréna de la Porte de la Chapelle (18 e), au stade Pierre de Coubertin (16 e), au centre sportif Bertrand Dauvin (18 e), au centre sportif Poissonniers (18 e), au centre sportif Max Rousié (17 e), au site d'entraîne m e n t Georges Vallerey (20 e), aux abords du Grand Palais (8 e), à l'Accor Aréna de Bercy (12 e), aux sites d'entraînement du Centre Jules Ladoumègue (19 e) et de la Plaine des Jeux du Polygone (12 e) et d'autre part une convention entre la Ville de Paris et la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de ParisBercy (SAE POPB) et la Société d'exploitation de la chapelle district (SECD) portant sur le financement et l'implémentation d'un service innovant pour les personnes malvoyantes;

Sur le rapport présenté par Madame Athénaïs DE LA MORANDIERE, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 SG 4

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-011

OBJET : 2025 DLH 22 Modification de garanties d'emprunts finançant des programmes de logement social réalisés par 3F Résidences

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil, et notamment ses articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2016 DLH 318 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement du prêt PLA I à contracter par 3F Résidences en vue du financement d'un programme de création d'une Résidence Sociale comportant 250 logements PLA I située 15, rue Saint-Just (17e) ;

Vu le contrat de prêt n°163384 conclu le 8 novembre 2024 entre 3F Résidences et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose de modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLA I finançant un programme création d'une Résidence Sociale comportant 250 logements PLA I réalisé par 3F Résidences ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 22

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-012

OBJET : 2025 DLH 23 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2020 DLH 107 du Conseil de Paris en date des 6, 7 et 8 octobre 2020 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des prêts à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme comportant des 8 logements familiaux, un centre d'hébergement ainsi qu'une résidence étudiante dans le Lot N1 de la ZAC Clichy Batignolles (17 e) ;

Vu le contrat de prêt n°16760 5 conclu entre la RIVP et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes d'acquisition- amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 23

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-013

OBJET : 2025 DLH 28 Octroi de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par SEQENS

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2023 DLH 372 du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de création de logements sociaux situé 152 Rue de Tocqueville (17e) ;

Vu le contrat de prêt n°161015 conclu entre SEQENS et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie d'emprunt de la Ville de Paris finançant un programme de création de logements sociaux situé 152 Rue Tocqueville (17e) réalisé par SEQENS ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DH 28

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-014

OBJET : 2025 DLH 31 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

DLH 31-1 Vu la délibération 2015 DLH 124 du Conseil de Paris en date des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme d'acquisition conventionnement de 849 logements réalisé par Paris Habitat situé 208, 214 et 216 rue de Courcelles ; 2-8, 3-9, 14- 20, 11- 29 avenue Paul Adam ; 1-9 et 11- 19 rue de Senlis ; 1 à 9 avenue Emile et Armand Massard ; 1-11 square du Thimerais ; 148- 160 boulevard Berthier à Paris (17e) ;

Vu le contrat de prêt n° 160287 conclu entre Paris Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

DLH 31- 5 Vu la délibération 2015 DLH 124 du Conseil de Paris en date des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme d'acquisition conventionnement du groupe « Gouvion Saint Cyr » de 529 logements réalisé par Paris Habitat situé à Paris (17e) ;

Vu le contrat de prêt n° 160293 conclu entre Paris Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, modifier ou réitérer la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 31

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

DELIBERATION N° 17-25-015

OBJET : 2025 DSOL 13 Subvention de fonctionnement (228 968 €) à 9 Bagageries Parisiennes au titre de 2025

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 ; L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris, Paris propose d'attribuer à plusieurs organismes, au titre de l'exercice 2024, des subventions pour le fonctionnement de bagageries destinées à des personnes sans domicile fixe ;

Sur le rapport présenté par Madame Lourdes FERNANDES, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 131

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-016

OBJET : 2025 DSOL 4 Aide alimentaire - février 2025

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 ; L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 4 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2025, 19 subventions de fonctionnement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 15 associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes exilées et de familles démunies ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée en 2023 entre la Ville de Paris et la « CroixRouge française » (pour l'épicerie sociale et solidaire de Paris-Centre) ;

Vu les conventions pluriannuelles de fonctionnement signées en 2024 entre la Ville de Paris, « La Courte échelle », la « Croix-Rouge française » (pour les épiceries des 12ème et 15ème arrondissements), le « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris » (pour l'épicerie Crimée), « Magaliménil », « La Table Ouverte », « Une Chorba pour Tous », « Le Marché Solidaire », l'« Association Générale des Étudiant-e-s de Paris », « Solidaya », « Porte Ouverte et Solidarité », le « Secours Populaire français –Fédération de Paris » ;

Vu les conventions annuelles de fonctionnement entre la Ville de Paris et « Café Sawa », « Un Jour, Je Serai », « La Chorba », « Emmaüs Solidarité », le « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris » ;

Sur le rapport présenté par Madame Lourdes FERNANDES, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 4

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-017

OBJET : 2025 DSOL 5 Signatures de convention. Participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi n° 2019- 774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511 –13 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L 113- 2 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6327- 2 et L.6327- 5;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le Décret n°2021- 295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux ;

Vu la Circulaire DGAS/AVIE/2 C n° 2001- 224 du 18 mai 2001 relative aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ;

Vu les conventions de labellisation des six Maisons des Aînés et des Aidants (M2A) du territoire parisien ;

Vu la délibération 2022 DSOL 106 en date du 15, 16 et 17 novembre 2022, approuvant le schéma pour les seniors parisiens 2022- 2026 ;

Vu la délibération 2022 DSOL 124 en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 autorisant Madame la Maire de Paris à intégrer les Maisons des Aînés et des Aidants (M2A) au titre des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) au Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) ;

Vu le projet de délibération 202 5 DSOL 5 par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'ARS, la Ville de Paris et les M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination) et l'attribution d'une participation de fonctionnement aux 6 M2A-DAC au titre de l'année 2025 comprenant l'approbation de mesures de revalorisations salariales 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène JACQUEMONT, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 5

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-018

OBJET : 2025 DSOL 8 Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5 032 121 euros)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 31 conventions avec les associations gestionnaires des centres sociaux et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris au fonctionnement de ces équipements à 5 032 116 euros au titre de l'année 2025.

Sur le rapport présenté par Madame Hélène JACQUEMONT, Conseillère de Paris

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 8

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-019

OBJET : 2025 DSOL 9 Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens et subventions (979 350 €)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions, dans le cadre de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs interdirections et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens, fixant le montant total des subventions de la Ville de Paris à 976 350 euros au titre de l'exercice 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène JACQUEMONT, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 9

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-020

OBJET : 2025 DFA 2 Concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité a titre accessoire

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le règlement local de publicité, des enseignes et des pré- enseignes applicable à Paris, approuvé par délibération 2011 DU 84 lors de la séance du Conseil de Paris des 20 et 21 juin 2011 ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 7 juillet 2011 sur le nouveau règlement de la publicité, des enseignes et préenseignes à Paris ;

Vu la décision de sélection des candidats admis à présenter une offre de la Commission prévue à l'article L 1411- 5 du CGCT, en date du 17 septembre 2024;

Vu l'avis de la Commission prévue à l'article L 1411- 5 du CGCT, en date du 15 octobre 2024 relatif aux offres ;

Vu le rapport de la Maire de Paris sur le choix du concessionnaire et l'économie du contrat ;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2025, par lequel Madame la Maire, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal lui propose d'autoriser la signature d'un contrat de concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité avec la société Cityz Média ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DFA 2

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-021

OBJET : 2025 DVD 22 Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-87, L.2512-14, R.2512-1, D.2512-2 et R.2333-120-1 à R.2333-120-67 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411-1 et R.311-1, 417-6 ;

Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS) ;

Vu le décret n°2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de Stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnés à l'article R.2333-120-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017 DVD 14-1 relative à la municipalisation du Stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de Stationnement et forfait de postStationnement : principes pour les véhicules ;

Vu la délibération 2017 DVD 14-2 relative à la municipalisation du Stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de Stationnement et forfait de postStationnement : véhicules visiteurs et résidents ;

Vu la délibération 2017 DVD 14-3 relative à la municipalisation du Stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de Stationnement : véhicules professionnels ;

Vu la délibération 2018 DVD 46 relative aux dispositions applicables au Stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers) ;

Vu la délibération 2021 DVD 24-2 relative au Stationnement de surface – Stationnement des visiteurs ;

Vu la délibération 2021 DVD 24-3 relative au Stationnement des Poids lourds, Stationnement événementiel et déménagements ;

Vu la délibération 2021 DVD 24-4 relative au Stationnement de surface – Stationnement des deux-roues motorisés ;

Vu la délibération 2021 DVD 24-5 relative au Stationnement de surface – Stationnement dans les bois de Boulogne (16e) et de Vincennes (12e) ;

Vu la délibération 2022 DVD 3-1 Stationnement de surface - Mesures diverses y compris tarifaires ;

Vu la délibération 2022 DVD 3-2 relative au Stationnement des 2 Roues motorisées ;

Vu la délibération 2022 DVD 13-1 relative à l'écartement du droit d'opposition à la collecte des données ;

Vu la délibération 2022 DVD 92 DSOL Stationnement de surface – Dispositions solidaires diverses ;

Vu la délibération 2022 DVD 142-1 relative au Stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes - mesures diverses ;

Vu la délibération 2023 DVD 43 Stationnement de surface – Mesures de simplification diverses ;

Vu la délibération 2024 DVD 43-1 Stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules ;

Vu la délibération 2024 DVD 43-2 Stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules électriques et de certains véhicules hybrides ;

Vu la délibération 2024 DVD 43- 3 Stationnement de surface – Simplifications résultant de l'accès au SIV ;

Vu la délibération 2024 DVD 100 Stationnement de surface – mesures d'ajustement ;
Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DVD 22

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-022

OBJET : 2025 DASCO 1 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros).

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2024 DASCO 35, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2025, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2025 des collèges autonomes (8 699 901euros) ;

Vu la délibération 2024 DASCO 36, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2025 des collèges imbriqués avec un lycée (2 708 721 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), de subventions d'équipement (2 328 345 euros), et de subventions pour 205 264 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Madame Géraldine ROUAH, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DASCO 1

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-023

OBJET : 2025 DVD 5 Parcs de stationnement Porte de Saint Ouen (17e), Porte de Clignancourt, Firmin Gémier et Damrémont (18e). Avenant n°1 de prolongation de concession du parc de stationnement Porte de Clignancourt

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu la convention de concession la convention de concession pour l'exploitation et l'entretien des parcs de stationnement Porte de Saint Ouen 17e, Porte de Clignancourt 18e, ainsi que l'exploitation et la modernisation des parcs de stationnement Firmin Gémier et Damrémont (18e) en date du 17 janvier 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS), l'avenant n°1 à la convention de concession des parcs de stationnement Porte de Saint Ouen (17e), Porte de Clignancourt, Firmin Gémier et Damrémont (18e) afin de proroger la durée d'exploitation du parc de la Porte de Clignancourt de 24 mois et 22 jours et porter ainsi son échéance au 30 avril 2027, d'adapter les clauses relatives à la laïcité et neutralité du service public ainsi que les clauses tarifaires et remettre en état le parc Porte de Clignancourt ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DVD 5

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-024

OBJET : 2025 DVD 17 Rénovation du parc de stationnement Porte de Champerret (17e), la modernisation du parc de stationnement Jouffroy d'Abbans (17e) et l'exploitation de l'ensemble - Convention de DSP avec la SAEMES

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511- 1 et suivants et L 1411- 1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 16 mai 2023 par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux" en application du CGCT et notamment des articles L 1411- 4 et L 1413- 1 ;

Vu la délibération 2023 DVD 58 de la séance des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 approuvant le principe de délégation du service public et autorisant Madame le Maire de Paris à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation qui a pour objet la rénovation du parc Porte De Champerret, la modernisation du parc Jouffroy d'Abbans et l'exploitation de l'ensemble à Paris (17e), pour une durée de 15 ans ;

Vu l'avis de la Commission désignée en application des articles L 1411- 1 et L 1411- 5 du CGCT, en date du 15 septembre 2023, relatif aux candidatures ;

Vu l'avis de la Commission désignée en application des articles L 1411- 1 et L 1411- 5 du CGCT, en date du 2 avril 2024, relatif aux offres ;

Vu le rapport du service sur le déroulement de la procédure et les motifs du choix du délégataire avec ses annexes en application de l'article L 1411- 5 du CGCT ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la SAEMES, la convention de concession dont le texte est joint à la présente délibération qui a pour objet, la rénovation du parc Porte De Champerret, la modernisation du parc Jouffroy d'Abbans et l'exploitation de l'ensemble à Paris (17e), pour une durée de 15 ans pour chacun des parcs, et d'accorder à la SAEMES l'autorisation de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DVD 17

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-025

OBJET : 2025 DAC 281 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Sainte-Beuve au 45 rue Ampère dans le 17ème

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Sainte- Beuve au 45, rue Ampère à Paris 17 e ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Michel TERRIOUX, Conseiller d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAC 281

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-026

OBJET : 2025 DAC 283 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Emmanuel Levinas au 25 rue Lemer cier dans le 17ème

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Emmanuel Levinas au 25 rue Lemer cier à Paris 17e ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Michel TERRIOUX, Conseiller d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAC 283

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-027

OBJET : 2025 DU 35 Dénomination allée Rosemonde Gérard (17e).

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " allée Rosemonde Gérard " à une emprise à Paris (17e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs

Sur le rapport présenté par Monsieur Michel TERRIOUX, Conseiller d'arrondissement

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DU 35

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-028

OBJET : 2025 DU 36 Dénomination parvis Robert Badinter (17e).

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " parvis Robert Badinter " à une emprise à Paris (17e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Michel TERRIOUX, Conseiller d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAC 2831

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-029

OBJET : V172025004 Vœu relatif au plan de circulation des quartiers Martin Luther-King, Batignolles, Épinettes-Bessières et La Fourche-Guy-Môquet

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant la fermeture en 2019 de l'Avenue de Clichy et ses conséquences sur la circulation dans les quartiers adjacents, notamment en termes de reports de trafic ;

Considérant en particulier le cas de la rue Rostropovitch, devenue de fait l'axe rentrant du périphérique sur Paris depuis la Porte de Clichy ;

Considérant que cette rue a été pensée lors de sa conception comme une rue dite « apaisée », prévue pour accueillir uniquement la desserte des riverains et des commerces qui y sont situés ;

Considérant que cette rue est très fréquentée par des familles et des enfants en raison de l'implantation de deux écoles, deux crèches, un centre d'animation et un gymnase ;

Considérant que la rue a vu son encombrement augmenter avec la fin de la collecte pneumatique et l'arrivée de camions-bennes pour assurer la collecte des déchets ;

Considérant le nombre important de véhicules de livraison, notamment aux heures de pointes, de rentrée et de sortie d'école ;

Considérant que la rue est un axe très emprunté par les véhicules de police et de l'administration pénitentiaire du fait de sa proximité immédiate avec le Tribunal Judiciaire de Paris et le siège de la Police Judiciaire ;

Considérant que cette rue est également desservie par la ligne de bus 28, rendant impossible l'installation de ralentisseurs autres que des coussins berlinois ;

Considérant que cette desserte par bus avait à l'origine vocation à pallier l'absence de desserte par métro du Tribunal Judiciaire de Paris, chose faite avec l'arrivée de la ligne 14 ;

Considérant que ces différents facteurs rendent cette voie particulièrement accidentogène, en témoigne le récent accident en janvier impliquant un poids lourd et une jeune piétonne ;

Considérant les nombreuses nuisances, notamment sonores mais aussi en termes de pollution, générées par cette circulation incessante ;

Considérant la pétition lancée par les riverains, qui a recueilli à date près de 250 signatures ;

Considérant les nombreuses demandes du Conseil consultatif de Quartier Martin Luther-King de revoir le plan de circulation sur cet axe et plus généralement sur l'ensemble des quartiers limitrophes ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire du 17ème arrondissement

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172025004

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-030

OBJET : V172025006 Vœu relatif à la dénomination d'une voie du 17e arrondissement en hommage au Général Maurice César Joseph Pellé (1863-1924), officier-diplomate

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant la carrière et le parcours exceptionnels du Général Pellé, brillant officier-diplomate ;

Considérant que dès avant la Grande Guerre, il connaît une multitude de postes et d'affectations, l'amenant à voyager partout dans le monde et à seconder entre autres le Résident-Général Lyautey au Maroc, l'ambassadeur de France à Berlin Jules Cambon, le Colonel Joffre à Madagascar ;

Considérant qu'il s'illustre par la suite lors de la Première Guerre mondiale, secondant Joffre devenu Général, commandant la 153 division d'infanterie puis le Ve Corps d'armée qui se distinguera à la bataille du Chemin des Dames ;

Considérant qu'à la fin de la guerre et dans le contexte de la fin de l'empire Austro-Hongrois, il est nommé en janvier 1919 chef de la Mission Militaire Française à Prague, puis Généralissime de la toute jeune armée tchécoslovaque par le président Tomas Masaryk ;

Considérant qu'il suit ensuite une carrière de diplomate en étant successivement Haut-commissaire de la République française à Constantinople puis négociateur pour la France du Traité de Lausanne, dernier traité résultant de la Première Guerre mondiale ;

Considérant qu'à sa mort en 1924, il reçut un hommage national aux Invalides ;

Considérant qu'il est enterré au cimetière des Batignolles dans le 17e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Michel TERRIOUX, Conseiller d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172025006

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-031

OBJET : V172025005 Vœu relatif à la dénomination des allées du Parc Martin Luther King dans le 17e arrondissement

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que la création du Parc Martin Luther King dans le cadre de la ZAC Clichy-Batignolles ;

Considérant que les six allées de Parc ne disposaient pas encore de dénominations officielles ;

Considérant l'organisation d'une consultation citoyenne par la Mairie du 17e arrondissement auprès des habitants pour y remédier ;

Considérant que cette consultation s'est tenue du 1er novembre au 1er décembre et a recueilli 2 500 suffrages ;

Considérant que parmi les listes de propositions, celle valorisant six personnalités liées au 17e a reçu le plus de voix ;

Considérant que ces personnalités sont :

- Clara Tolub (1906-2007), enfant de juifs polonais, née Feingold, elle affronta en héroïne et seule, privée de son mari déporté, les heures noires de l'Occupation.
- Lucie Dreyfus (1869-1945), femme du capitaine Alfred Dreyfus, soutien indéfectible restée dans l'ombre, n'eut de cesse de laver l'honneur bafoué de son mari, juif d'origine alsacienne, victime d'un complot judiciaire dont le procès marque l'histoire de France.
- Gracia Saltiel, cette commerçante, figure des Batignolles, fut déportée à Auschwitz en 1942.
- André François Bron de Bailly (1757-1847), général de la Révolution et d'Empire, fut nommé Baron d'Empire par Napoléon pour ses faits d'armes en Égypte et en Italie. Son nom, gravé sur la pyramide de Khéops, est inscrit sur l'Arc de Triomphe côté sud.
- Louise Petron (1889-1945), concierge de l'immeuble au 11 avenue Paul Adam, cette résistante des Forces Françaises Combattantes a été arrêtée le 17 juillet 1944. Déportée à Ravensbrück, elle y décède le 19 janvier 1945.
- Lucien Lupi (1926-2001), chanteur de variétés des années 50 et 60, « le baryton à la voix d'or » connut une carrière prolifique avec une discographie riche de 44 disques

Sur le rapport présenté par Madame Aurélie ASSOULINE, Adjointe au Maire du 17ème arrondissement

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172025005

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-032

OBJET : V172025009 Vœu relatif à la saleté des rues du 17e arrondissement et les moyens mobilisés par la Ville de Paris pour y remédier

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant la dégradation depuis le mois de décembre 2024 de la propreté dans les rues du 17e arrondissement ;

Considérant que cette dégradation est due au manque de moyens humains dédiés, de manière conjoncturelle et structurelle ;

Considérant que les équipes de propreté font face au quatrième trimestre à un taux d'absentéisme important, de 15,28% pour les absences compressibles et de 17,52% pour le taux global ;

Considérant que sur l'ensemble de l'année 2024, ces taux sont respectivement de 13,82% et 18,46% ;

Considérant que ces absences sont dues à des absences injustifiées, des accidents de travail, des arrêts maladie ordinaires et des arrêts maladie professionnelle, sans compter le reliquat des reports de congés liés à la période JOP et les temps partiels thérapeutiques ;

Considérant qu'en raison des températures négatives de ces dernières semaines les engins avaient l'interdiction de sortir ;

Considérant que cette conjoncture entraîne un surcroît de travail pour les agents restants et une fatigue supplémentaire ;

Considérant la doctrine de la Ville de Paris de ne pas recourir à de l'intérim pour pallier cette situation de surcroît d'activité ;

Considérant que de manière structurelle, le 17e arrondissement ne dispose que de deux ateliers d'après-midi quand des arrondissements de superficie comparable en comptent trois ;

Considérant que la mairie d'arrondissement comme la Direction de la Propreté et de l'Eau ont validé le projet d'un nouvel atelier d'après-midi qui pourrait être installé sous la place Aimé Maillard ;

Considérant que ce nouvel atelier doit être doté des moyens adéquats ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172025009

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 25

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-033

OBJET : V172025010 Vœu relatif à l'avenir du projet de regroupement hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que ce projet revêt une importance capitale pour l'offre de soins et de formation en santé, notamment pour les habitants des 17e et 18e arrondissements et des communes limitrophes ;

Considérant que ce projet, déclaré d'utilité publique par arrêté du 7 mai 2024, prévoit la fusion des hôpitaux Bichat et Beaujon, et doit voir le jour d'ici 2030 ;

Considérant qu'il a suscité et suscite encore de grandes inquiétudes de la part des soignants, des usagers, des riverains et des collectivités concernées ;

Considérant que ces inquiétudes avaient été partiellement levées par l'engagement de construire sur la parcelle adjacente un bâtiment annexe permettant d'augmenter la capacité du futur hôpital de 300 lits d'hospitalisation ;

Considérant les récentes déclarations du directeur de l'AP-HP concernant la capacité de l'AP-HP à financer les opérations d'envergure projetées pour les cinq à dix prochaines années, parmi lesquelles l'hôpital Grand Paris Nord ;

Considérant que ces difficultés proviennent notamment d'un déficit arrêté fin 2024 à 460 millions d'euros ;

Considérant que ce déficit se serait creusé du fait de l'inflation et de la non-compensation à 100% par l'État des mesures salariales décidées après le Covid ;

Considérant que le directeur de l'APHP précise que sans la compensation desdites mesures salariales, l'AP-HP ne sera « plus en capacité de financer les très importantes opérations d'investissement qui sont prévues sur les 5-10 prochaines années » ;

Considérant que la Maire de Paris est par ailleurs présidente du Conseil d'administration de l'AP-HP ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172025010

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 25

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DELIBERATION N° 17-25-034

OBJET : V172025003 Vœu relatif au rayonnement du Parc Martin Luther King et à l'hommage à rendre à ce héros des droits humains

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant la position centrale du nouveau quartier Martin Luther King,

Considérant la richesse et l'importance pour le quartier et l'arrondissement du parc portant ce même nom,

Considérant le prolongement de la ligne 14 au Nord avec la création d'une nouvelle station au Pont Cardinet, à proximité de ce parc,

Considérant la conjugaison de ces deux quartiers, ancien et nouveau

Considérant cette station comme le point de jonction qui relie les deux côtés du 17ème,

Considérant les transports en commun, et la moderne ligne 14 en particulier comme formidable outil de communication et de lien social,

Considérant l'attachement de la ville de Paris et de notre arrondissement à La Défense des droits civiques et élémentaires,

Considérant les vagues récentes de mobilisations mondiales en faveur des droits humains et de l'égalité,

Considérant un combat que mena Martin Luther King Prix Nobel de la Paix en 1964 et dont le célèbre discours prononcé à Washington en 1963, "I have a dream", résonne plus que jamais,

Considérant qu'il revient à Île de France Mobilités de décider du nom des stations en concertation avec les élu.e.s

Considérant qu'à défaut de changer un nom existant il existe la possibilité d'ajouter une mention complémentaire comme la Station Mairie de Saint Ouen devenue MAIRIE DE SAINT OUEN – Région Île-de-France

Sur le rapport présenté par Monsieur Fabrice DASSIE, Conseiller d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172025003

Nombre de votants : 31 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-25-035

OBJET : V172025001 Vœu relatif à la mise en location de logements sociaux sur les plateformes locatives

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que Paris compte 269 000 logements sociaux, représentant environ 25,5 % de son parc résidentiel ;

Considérant que fin 2023, on dénombrait 276 792 ménages inscrits comme demandeurs de logement à Paris, dont 140 497 ménages parisiens ;

Considérant que le taux de rotation est particulièrement bas dans le parc social parisien, avec seulement 5 % des logements sociaux qui se libèrent chaque année ;

Considérant que ces chiffres soulignent une tension extrême sur l'offre ;

Considérant qu'il est aisément constatable que certains logements sociaux sont mis en location à travers la plateforme Airbnb ;

Considérant que l'article L.442-3-5 du Code de la construction et de l'habitat énonce : « Il est interdit au locataire de sous-louer son logement, meublé ou non, de céder son bail et de procéder contractuellement avec un tiers à un échange de son logement (...). En cas de non-respect des deux premiers alinéas du présent article, le bailleur peut saisir le juge aux fins de résiliation du bail » ;

Considérant que l'article L.442-8-1 du même code prévoit une exception : « Par dérogation à l'article L.442-8, les locataires des organismes peuvent, après information de l'organisme bailleur, sous-louer une partie de leur logement à des personnes de plus de soixante ans ou à des personnes adultes présentant un handicap » ;

Considérant que les plateformes comme Airbnb, en ne permettant pas la location d'une partie seulement du logement et en interdisant la sélection du type de locataire, se trouvent exclues de facto des dérogations prévues par la loi pour les sous-locations de logements sociaux ;

Considérant que la mise en location illégale de logements sociaux sur des plateformes comme Airbnb soustrait ces logements à leur vocation sociale et favorise des pratiques spéculatives ;

Considérant la collaboration en cours entre Airbnb et la régie de la Ville de Paris, qui a permis d'identifier et de retirer une centaine d'annonces illégales ;

Considérant le vœu de la majorité d'arrondissement adopté en novembre 2023 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bertrand LAVAUD, conseiller d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172025001

Nombre de votants : 30 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 24

Suffrages exprimés contre : 4

Abstention : 2

DELIBERATION N° 17-25-036

OBJET : V172025002 Vœu relatif au réseau de bus parisien

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que le bus est le transport le plus inclusif, en permettant à tous les Parisiens, y compris ceux ayant des difficultés à se mouvoir, de se déplacer ;

Considérant les données de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) indiquant une diminution significative de la vitesse moyenne des bus en heure de pointe, passant de 15 km/h en 2000 à 8,85 km/h en mars 2024 ;

Considérant les statistiques de l'Association des usagers des transports (AUT) d'Île-de-France révélant qu'en 2021, les autobus passaient 39 % de leur temps à l'arrêt en raison des feux de circulation et des difficultés de circulation ;

Considérant les alertes récurrentes des usagers des transports en commun face à la baisse de la fiabilité et de l'efficacité du service de bus ;

Considérant les efforts d'innovation réalisés par Île-de-France Mobilités (IDFM) pour développer des bus de petits gabarits, plus adaptés à l'espace public, et électrifier la flotte parisienne, faisant de ce mode de transport une solution durable ;

Considérant la nécessité de poursuivre le développement du réseau cyclable parisien, tout en veillant à ce que les aménagements n'entravent ni la bonne circulation des bus, ni le fonctionnement global des transports en commun, essentiels à la mobilité des Parisiens ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bertrand LAVAUD, Conseiller d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172025002

Nombre de votants : 30 dont 8 pouvoirs écrits

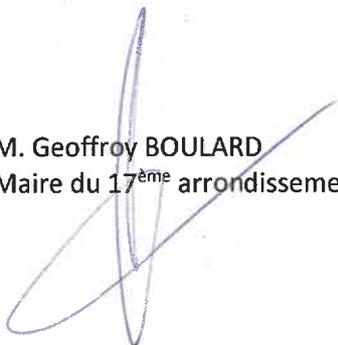
Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

Procès-verbal de la séance du

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17^{ème} arrondissement



M. Karim ZIADY,
Conseiller d'arrondissement, secrétaire de
séance

